

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 21 JANVIER 2021**

**Délibération**  
n° 2021.01.015.B

**Conduite et  
maintenance des  
installations de  
chauffage,  
climatisation,  
production d'eau  
chaude sanitaire,  
production de glace,  
traitement d'air et  
traitement d'eau du  
Centre aquatique  
patinoire Nautilus :  
avenant n°2**

**LE VINGT ET UN JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 18h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 janvier 2021**

**Secrétaire de séance** : Bertrand GERARDI

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Ont donné pouvoir** :

Michel BUISSON à Michaël LAVILLE, Véronique DE MAILLARD à Vincent YOU, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD

**Excusé(s)** :

Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 JANVIER 2021**

**DELIBERATION  
N° 2021.01.015.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

**CONDUITE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, PRODUCTION DE GLACE, TRAITEMENT D'AIR ET TRAITEMENT D'EAU DU CENTRE AQUATIQUE PATINOIRE NAUTILIS : AVENANT N°2**

Par délibération n°110 B du 9 juillet 2015, le bureau communautaire a approuvé la décision de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2015 en vue de l'attribution du marché de conduite et de maintenance des installations de chauffage, de production de glace, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air, de traitement d'eau des bassins, de ventilation et systèmes de désenfumage du centre aquatique et patinoire NAUTILIS.

L'attributaire est la société DALKIA, ayant son siège 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Saint André-lez-Lille (59350) pour un montant de 145 385,75 € HT par an pour la solution de base (P<sub>2</sub>), 37 729,90 € HT pour l'option retenue (PSE) n°2 et 7 981,79 € HT pour l'option n°3.

La forme du marché est de type prestation et forfait avec clause d'intéressement (PFI) comportant, dans sa version de base, uniquement des prestations de conduite et d'entretien des installations (P<sub>2</sub>).

Il n'est ni alloti ni fractionné en tranches et est simple sur la base de prix forfaitaires.

Par délibération n°83 B du 12 octobre 2017, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet de modifier les températures et hygrométries contractuelles à respecter, de modifier les clauses relatives au calcul de l'intéressement appliqué aux consommations d'eau d'appoint des bassins et de réviser les cibles de consommations de chauffage des ambiances et d'eau d'appoint des bassins.

Aujourd'hui, il est proposé un avenant n°2 aux fins de :

- Régulariser et modifier les conditions de règlement des prestations de conduite, de maintenance et d'entretien des déchloramineurs qui ont été remplacés ;
- Régulariser les règlements ayant eu lieu pendant la période de crise sanitaire liée au covid-19 allant du 12 mars au 23 juillet 2020 en application de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020.

L'avenant entraîne une moins-value par rapport au montant initial du marché. Il n'a donc pas à être soumis pour avis à la Commission d'appel d'offres en application de l'article L1414-4 du Code général des collectivités territoriales.

Compte-tenu des éléments présentés, **je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'avenant n°2 au marché de conduite et maintenance des installations de chauffage, de production de glace, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement d'air et de traitement d'eau du centre aquatique et patinoire NAUTILIS.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, en sa qualité de Conseiller délégué, membre du bureau, en charge de la commande publique à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  26 janvier 2021	<b><u>Affiché le :</u></b>  26 janvier 2021



Direction des Ressources  
Service commun de la commande publique  
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

**CONDUITE ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE,  
CLIMATISATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, PRODUCTION DE  
GLACE, TRAITEMENT D'AIR ET TRAITEMENT D'EAU DU CENTRE AQUATIQUE  
ET PATINOIRE NAUTILIS**

**Appel d'offres ouvert**

**Marché 2015-19**

**Avenant n° 2**

**IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHÉ**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n°....en date du....., et par arrêté n°.. en date du....., portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à ..... en sa qualité de .....

**TITULAIRE DU MARCHÉ**

**DALKIA**

SA

37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny  
59350 SAINT ANDRE LEZ LILLE

Numéro d'identité d'entreprise : 456 500 537 00018

Code APE : 3530 Z

Immatriculée au RCS sous le n° B 456 500 537

Représenté par Monsieur Mathieu FAVREAU, Directeur de l'Agence Commerciale Poitou-Charentes, 3 rue de la garenne, CS50035, 86001 POITIERS Cedex

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

6156-414

**DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHÉ**

Date de signature du marché : 10 juillet 2015

Date de notification du marché : 16 juillet 2015

N° du marché : 2015-19

## **MONTANT DU MARCHÉ**

### **Prestations P2o**

**Montant HT : 145 385,75 €**

Montant TVA : 29 077,15 €

Montant TTC : 174 462,90 €

### **Prestations PSE n° 2 – Nettoyage des gaines**

**Montant HT : 37 729,90 €**

Montant TVA : 7 545,98 €

Montant TTC : 45 275,88 €

### **Prestations PSE n° 3 – Nomenclature, étiquetage et repérage**

**Montant HT : 7 981,79 €**

Montant TVA : 1 596,36 €

Montant TTC : 9 578,15 €

## **AVENANTS PRECEDENTS**

Le marché a été modifié par un avenant n°1, en date du 24/10/2017, sans incidence financière sur le montant du marché initial et applicable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, portant sur :

- La modification des températures et hygrométries contractuelles à respecter.
- La modification des clauses relatives au calcul de l'intéressement aux consommations d'eau d'appoint des bassins.
- La révision des cibles de consommations de chauffage des ambiances et d'eau d'appoint des bassins.

Le marché a été reconduit, suivant les dispositions de l'article 1.3 du CCAP, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, par courrier de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême de en date du 1<sup>er</sup> mars 2019.

Le marché a été modifié par courrier des services du centre aquatique et patinoire Nautilus, en date du 24 février 2020, afin de neutraliser le calcul relatif à l'intéressement des consommations de chauffage des ambiances pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.

Le marché a été reconduit, suivant les dispositions de l'article 1.3 du CCAP, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, par courrier de l'agglomération du Grand Angoulême en date du 28 février 2020.

## **Article 1-OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour objet :

- Régulariser le règlement des prestations pendant la période de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 allant du 12 mars au 23 juillet 2020.
- Supprimer les prestations de conduite, maintenance et d'entretien des deux déchloramineurs dédiés au traitement des eaux de bassins, en raison de leur dépose.

Nota :

Les prestations de conduite, maintenance et d'entretien pour le premier des deux déchloramineurs sont supprimées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Les prestations de conduite, maintenance et d'entretien pour le second des deux déchloramineurs sont supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 20121.

## **Article 2-REGULARISATION DES REGLEMENTS DES PRESTATIONS PENDANT LA PERIODE DE CRISE SANITAIRE LIEE A L'EPIDEMIE DE COVID 19**

En application des dispositions de l'ordonnance n°2020-319 du 25 mars 2020 (et notamment son article 6-alinéa 4), adoptée dans le cadre de la Loi n°2020-290 d'urgence du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19, les parties se sont rencontrées afin de déterminer les modalités d'application de celle-ci pour la période dite du « premier confinement », à savoir entre le 12 mars 2020 et le 23 juillet 2020, pendant laquelle une partie des équipements du centre aquatique/patinoire Nautilus ont été partiellement et/ou totalement à l'arrêt.

Durant cette période, les parties ont constaté que les prestations de conduite et maintenance des équipements du centre aquatique/patinoire Nautilus, ont été, suivant les cas et les types d'équipements, soit :

-suspendues/différées/reportées/effectuées partiellement et/ou totalement.

Au terme de cette période comprise entre mi-mars et fin juin 2020, les parties ont effectuées le décompte des sommes dues par le titulaire au pouvoir adjudicateur, se matérialisant par un avoir global de 26 792,46 € HT (en valeur actualisée suivant le décompte de facturation du 30 juin 2020), dont le détail est le suivant :

### **détail de la moins value Nautilus par poste sur la saison juillet 2019 à juin 2020**

<b>Intitulé</b>	<b>Prestat°</b>	<b>montant € HT de la moins- value</b>
Chauffage (production et distribution eau chaude)	P2.1	0,00
Production d'ECS	P2.2	0,00
Centrales de traitement d'air (hors Roof-tops)	P2.3	925,57
Centrales de traitement d'air (Roof-tops)	P2.4	4 465,12
Climatisation (groupe et petites unités)	P2.5	0,00
Production de glace patinoire	P2.6	4 740,97
Traitement d'eau des bassins	P2.7	7 366,84
Déchloramineurs	P2.8	3 239,84
Analyse quotidienne de l'eau des bassins	P2.9	6 054,12
Désenfumage	P2.10	0,00
<b>Total moins-value</b>		<b>26 792,46</b>

L'avoir a été émis le 17 novembre 2020, et transmis par le titulaire au pouvoir adjudicateur.

## Article 3-MODIFICATION DU MARCHE INITIAL

– L'annexe 2 à l'Acte d'Engagement du marché initial est modifiée comme suit :

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, date d'arrêt des prestations de conduite, d'entretien et de maintenance pour le premier des deux déchloramineurs, les montants indiqués dans l'annexe 2 à l'Acte d'Engagement sont modifiées comme il suit :

(Les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en en date de valeur du marché initial)

Annexe 2 à l'Acte d'Engagement PRESTATIONS (P2 et PSE) : prix annuels détaillés par postes (en Euros HT)			
BASE - P2 (conduite et maintenance)		pour la période du 1/7/2019 au 31/12/2020	
Intitulé	Prestat°	Montant Annuel € HT	
Chauffage (production et distribution d'eau chaude)	P2.1o	4 190,61	
Production d'ECS	P2.2o	3 137,71	
Centrales de traitement d'air (hors Roof-tops)	P2.3o	10 622,42	
Centrales de traitement d'air	P2.4o	6 727,92	
Climatisation (groupe et petites unités)	P2.5o	262,95	
Production de glace patinoire	P2.6o	22 133,38	
traitement d'eau des bassins	P2.7o	62 608,88	
Déchloramineurs	P2.8o	3 288,79	
Analyse quotidienne de l'eau des bassins	P2.9o	23 851,36	
Désemfumage	P2.10o	5 272,95	
<b>Total conduite et maintenance</b>	<b>P2o</b>	<b>142 096,97</b>	
PSE 1 - P3 (garantie totale)		pour mémoire : prestation PSE 1 non retenue dans le marché 2015/19	
Intitulé	Prestat°	Montant Annuel € HT	
Chauffage (production et distribution d'eau chaude)	P3.1o	5 447,52	
Production d'ECS	P3.2o	1 458,94	
Centrales de traitement d'air (hors Roof-tops)	P3.3o	19 658,62	
Centrales de traitement d'air	P3.4o	4 387,23	
Climatisation (groupe et petites unités)	P3.5o	1 750,24	
Production de glace patinoire	P3.6o	4 194,43	
traitement d'eau des bassins	P3.7o	24 354,08	
Déchloramineurs	P3.8o	7 966,68	
Désemfumage	P3.10o	3 625,28	
<b>Total garantie totale</b>	<b>P3o</b>	<b>72 843,01</b>	
PSE 2 - Nettoyage des gaines		nota: montant forfaitaire facturable une fois sur le durée du marché	
Intitulé	Prestat°	Montant Forfaitaire € HT	
Nettoyage des gaines	PSE2o	37 729,90	
PSE 3 - Nomenclature étiquetage et repérage		nota: montant forfaitaire facturable une fois sur le durée du marché	
Intitulé	Prestat°	Montant Forfaitaire € HT	
Nomenclature étiquetage et repérage	PSE3o	7 981,79	

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021**, date d'arrêt des prestations de conduite, d'entretien et de maintenance pour le deuxième des deux déchloramineurs, les montants indiqués dans l'annexe 2 à l'Acte d'Engagement sont modifiés comme il suit :  
(Les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en en date de valeur du marché initial)

<b>Annexe 2 à l'Acte d'Engagement</b>			
<b>PRESTATIONS (P2 et PSE) : prix annuels détaillés par postes (en Euros HT)</b>			
<b>BASE - P2 (conduite et maintenance)</b>		<b>pour la période à compter du 1/1/2021</b>	
	<b>Intitulé</b>	<b>Prestat°</b>	<b>Montant Annuel € HT</b>
	Chauffage (production et distribution d'eau chaude)	P2.1o	4 190,61
	Production d'ECS	P2.2o	3 137,71
	Centrales de traitement d'air (hors Roof-tops)	P2.3o	10 622,42
	Centrales de traitement d'air	P2.4o	6 727,92
	Climatisation (groupe et petites unités)	P2.5o	262,95
	Production de glace patinoire	P2.6o	22 133,38
	traitement d'eau des bassins	P2.7o	62 608,88
	Déchloramineurs	P2.8o	-
	Analyse quotidienne de l'eau des bassins	P2.9o	23 851,36
	Désemfumage	P2.10o	5 272,95
	<b>Total conduite et maintenance</b>	<b>P2o</b>	<b>138 808,18</b>
<b>PSE 1 - P3 (garantie totale)</b>		<b>pour mémoire : prestation PSE 1 non retenue dans le marché 2015/19</b>	
	<i>Intitulé</i>	<i>Prestat°</i>	<i>Montant Annuel € HT</i>
	<i>Chauffage (production et distribution d'eau chaude)</i>	<i>P3.1o</i>	<i>5 447,52</i>
	<i>Production d'ECS</i>	<i>P3.2o</i>	<i>1 458,94</i>
	<i>Centrales de traitement d'air (hors Roof-tops)</i>	<i>P3.3o</i>	<i>19 658,62</i>
	<i>Centrales de traitement d'air</i>	<i>P3.4o</i>	<i>4 387,23</i>
	<i>Climatisation (groupe et petites unités)</i>	<i>P3.5o</i>	<i>1 750,24</i>
	<i>Production de glace patinoire</i>	<i>P3.6o</i>	<i>4 194,43</i>
	<i>traitement d'eau des bassins</i>	<i>P3.7o</i>	<i>24 354,08</i>
	<i>Déchloramineurs</i>	<i>P3.8o</i>	<i>7 966,68</i>
	<i>Désemfumage</i>	<i>P3.10o</i>	<i>3 625,28</i>
	<i>Total garantie totale</i>	<i>P3o</i>	<i>72 843,01</i>
<b>PSE 2 - Nettoyage des gaines</b>		<b>nota: montant forfaitaire facturable une fois sur le durée du marché</b>	
	<b>Intitulé</b>	<b>Prestat°</b>	<b>Montant Forfaitaire € HT</b>
	Nettoyage des gaines	PSE2o	37 729,90
<b>PSE 3 - Nomenclature étiquetage et repérage</b>		<b>nota: montant forfaitaire facturable une fois sur le durée du marché</b>	
	<b>Intitulé</b>	<b>Prestat°</b>	<b>Montant Forfaitaire € HT</b>
	Nomenclature étiquetage et repérage	PSE3o	7 981,79



**– L'article 4.1 de l'acte d'Engagement (Prestations P2o- montant annuel hors intéressement) est complété par :**

**Pour la période à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020,**

Le montant relatif aux prestations P2o telles qu'elles sont définies dans les pièces contractuelles pour une période de 365 jours (sauf indication d'une autre période contractuelle d'exploitation à l'article 9.6 du CCTP) s'élève au total, suivant les listes détaillées de l'annexe AE-2 de l'acte d'engagement à :

<b>P2o</b>				
Montant hors TVA :			<b>142 096,97</b>	€
Montant de la TVA (au taux en vigueur de 20%)			<b>28 419,39</b>	€
Montant TVA comprise (en chiffres) :			<b>170 516,36</b>	€
Soit un montant TVA comprise (en lettres):				
<b>cent soixante dix mille cinq cent seize Euros et trente six cts</b>				

**Pour la période à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,**

Le montant relatif aux prestations P2o telles qu'elles sont définies dans les pièces contractuelles pour une période de 365 jours (sauf indication d'une autre période contractuelle d'exploitation à l'article 9.6 du CCTP) s'élève au total, suivant les listes détaillées de l'annexe AE-2 de l'acte d'engagement à :

<b>P2o</b>				
Montant hors TVA :			<b>138 808,18</b>	€
Montant de la TVA (au taux en vigueur de 20%)			<b>27 761,64</b>	€
Montant TVA comprise (en chiffres) :			<b>166 569,82</b>	€
Soit un montant TVA comprise (en lettres):				
<b>cent soixante six mille cinq cent soixante neuf Euros et quatre vingt deux cts</b>				

**Article 4- NOUVEAU MONTANT DU MARCHE**

Le présent avenant représente une moins-value annuelle de :

.3 288,78 € HT/an pour la période à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Et de :

.6 577.57 € HT/an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

#### **Article 4-DISPOSITIONS FINALES**

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification, et les nouveaux montants du marché étant applicables suivant les dates indiquées dans l'article 2 du présent avenant.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

#### **SIGNATURES**

Fait en deux exemplaires originaux, à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
Signature du titulaire

Le Directeur d'Agence Commerciale Poitou-Charentes-DALKIA  
Mathieu FAVREAU

ANGOULEME, le \_\_\_\_\_

Le Pouvoir adjudicateur  
P/ le Président, .....